

L'HEURE JUSTE

Pour aujourd'hui et pour demain



ENGLISH VERSION
AVAILABLE UPON REQUEST,
AT TOWN HALL

**PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC
AVEC PROTECTION INCENDIE PHASE II**



Lettre du maire **Walter Letham**

Chères concitoyennes, chers concitoyens de la Ville de Léry,

D'entrée de jeu, je tiens à vous assurer de notre entière transparence tout au long de nos communications avec vous concernant le Projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie — Phase II. Les informations que nous vous avons transmises depuis le tout début de ce projet sont complètes et factuelles, tant au niveau des coûts qui y sont reliés, qu'au niveau des impacts et des actions à prendre pour le réaliser.

Chacune de nos décisions est le résultat d'études approfondies menées par plusieurs équipes d'experts avec lesquelles nous avons travaillé. La firme mandatée, GBI, compte plus de 55 années d'expérience, ce qui fait d'elle l'une des meilleures firmes d'ingénierie au Québec. À la lumière de ces informations, vous, citoyens directement touchés par la Phase II, avez choisi à 85 %, d'appuyer la Ville dans sa démarche visant à offrir à l'ensemble des citoyens une eau potable ainsi que des installations septiques fiables et conformes. Les chiffres sont éloquents; il est indéniable la grande majorité d'entre vous appuie et souhaite bénéficier de ce projet.

Cependant, un regroupement de citoyens s'est mobilisé afin de proposer des alternatives à celle mise de l'avant par la Ville. Bien que nous ayons déjà étudié certaines de ces options, nous avons choisi d'approfondir notre évaluation de l'ensemble des propositions soumises par le comité de citoyens Phase 2. Ainsi, nous avons exploré leurs efficacités, leurs coûts, leurs impacts sur les finances de la Ville et surtout sur vos finances personnelles ainsi que sur votre qualité de vie. De plus, nous avons contacté les différentes municipalités qui emploient ces systèmes et qui étaient recensées par le regroupement. Encore une fois, nous sommes rassurés d'avoir choisi la meilleure option possible, à court, moyen et long terme.

La situation sanitaire et environnementale de la Phase II exige des actions réfléchies. Nous avons pris le temps d'étudier attentivement toutes les possibilités et nous avons la chance de bénéficier d'une subvention importante. L'attente n'est pas une option, plusieurs étapes sont encore à franchir et nous nous devons de continuer d'avancer dans ce processus.

Donc, en réponse à vos interrogations et à celles du regroupement citoyens, permettez-moi de vous donner l'heure juste en clarifiant notre choix de la meilleure solution pour l'ensemble des citoyens de la Phase II. Dans ce document, vous trouverez d'abord une description de notre solution, suivi d'une analyse détaillée des autres propositions faites par le comité de citoyens phase 2. Pour terminer, vous trouverez un tableau regroupant les avantages et inconvénients de chacune des alternatives.

Walter Letham, Maire



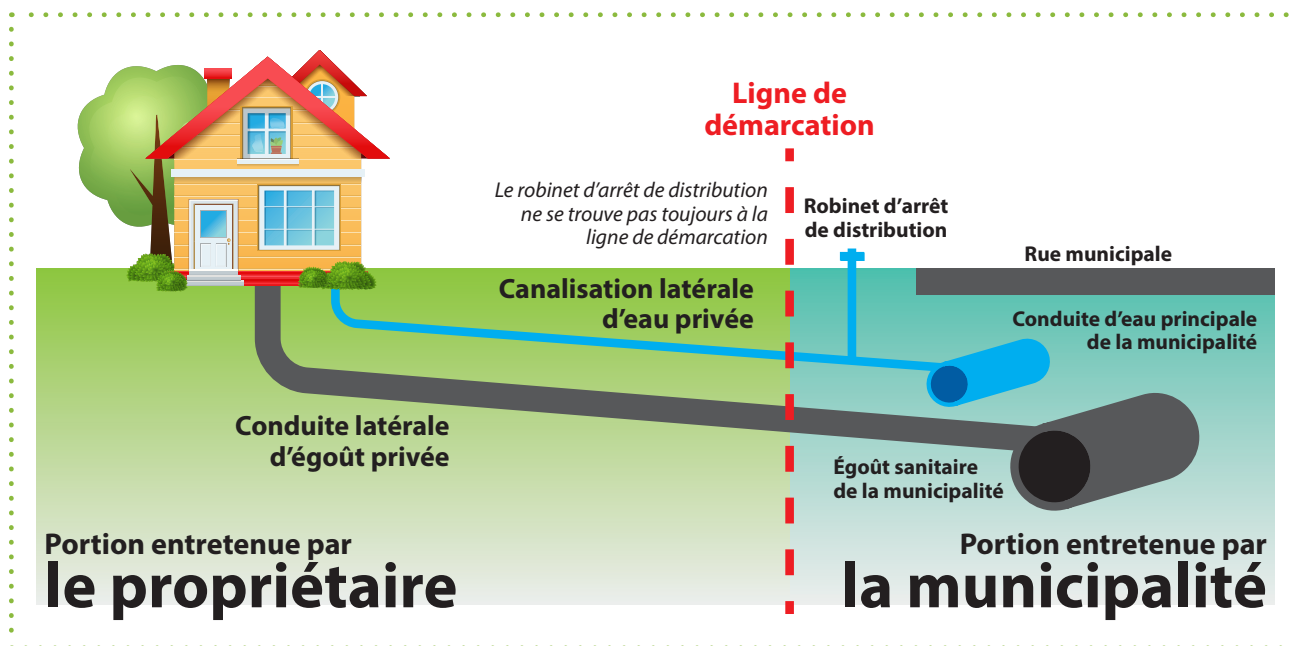
LA SOLUTION

RÉSEAUX CONVENTIONNELS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE GRAVITAIRE

Le réseau gravitaire conventionnel est un réseau de conduites souterraines qui transporte les eaux usées depuis les résidences à une station de traitement centralisée de façon gravitaire. Un gradient de pente régulier doit être garanti sur la longueur de la conduite collectrice pour maintenir des débits autonettoyants. Quand un gradient de pente ne peut pas être maintenu, une station de pompage doit être installée.

Dans le cas de la Ville de Léry, nous prévoyons l'installation d'environ 5 postes de pompage primaires, qui seront sous l'entière responsabilité de la Ville. Les eaux usées seront donc amenées aux étangs aérés, ou l'espace est déjà prévu afin d'accueillir les eaux usées de la Phase II, tout comme la grosseur de l'émissaire (renvoi des eaux traitées vers le fleuve). La seule responsabilité d'un tel système pour le citoyen est de connecter les services sur sa propriété. Soyez assurés que vous serez sondés afin de déterminer à quel endroit vous désirez planifier votre entrée de service, réduisant ainsi au minimum les coûts de branchement de votre propriété.

Cette option répondant complètement aux conditions de l'octroi de la subvention de 20,3 millions de dollars, le tout pourra être complètement financé.



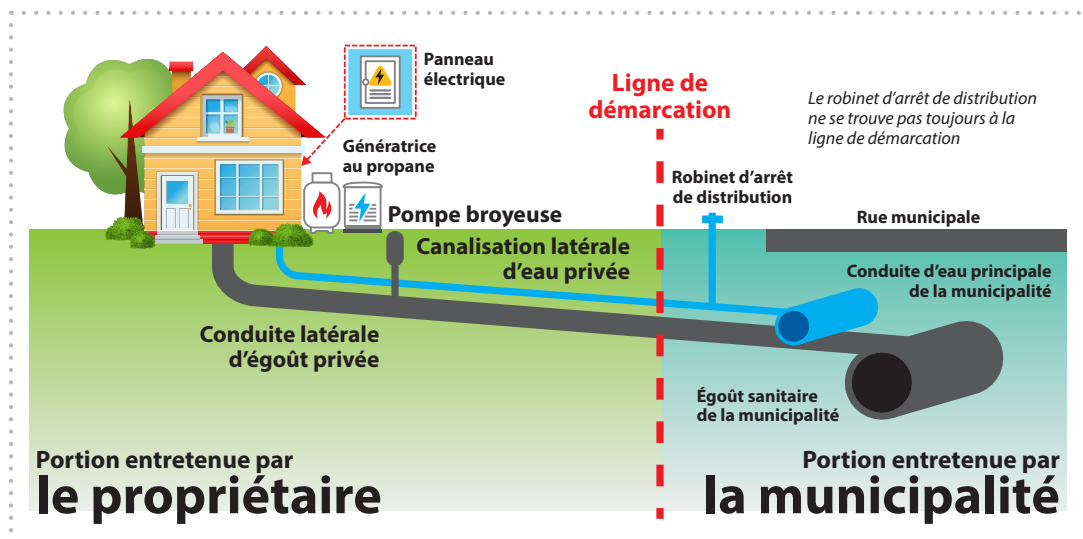
GRÂCE AUX ÉTUDES APPROFONDIES DE LA FIRME GBI, NOUS POUVONS VOUS ASSURER QUE CETTE ALTERNATIVE :

- » Sera complètement prise en charge par la Ville, incluant tous les postes de pompage primaires et secondaires;
- » Utilisera une conduite principale d'égout d'un diamètre minimum, nécessitant donc des tranchées d'une profondeur minimale;
- » Ne nécessite aucun puisard et ne comporte aucun risque de refoulement des eaux pluviales, car ce système ne fera pas la collecte des eaux de surface;
- » Ne nécessite aucune surverse, puisque des génératrices assureront la circulation des eaux vers les étangs aérés;
- » Nécessite des regards d'égouts afin d'assurer l'entretien efficace du réseau;
- » Permet l'utilisation d'alarmes visuelles et silencieuses sur les postes de pompage;
- » **Minimise les impacts environnementaux;**
 - Élimination des fosses septiques déficientes;
 - Aucune surverse (génératrice d'urgence + pas de traitement des eaux de surface);
 - Réutilisation du roc excavé et concassé pour la reconstruction de la rue;
 - Déboisement tenu à son strict minimum et principalement sur le terrain de la municipalité.

PROPOSITION DU COMITÉ DE CITOYENS PHASE 2

AQUEDUC ET ÉGOUT BASSE PRESSION

Dans ce cas-ci, le réseau d'aqueduc est le même que celui de la solution choisie par la Ville de Léry, mais le réseau d'égout comporte d'importantes modifications. Le but d'un réseau à basse pression est de pressuriser les eaux usées dès la résidence, habituellement à l'aide d'une pompe broyeuse, sur le terrain des propriétaires. Ainsi pressurisées, les eaux sont injectées dans l'égout collecteur, lui aussi pressurisé, pour être acheminées au centre de traitement. Ce type de réseau s'applique bien pour desservir un petit quartier, mais comporte d'importants risques lorsque le secteur à desservir est bâti sur le long, comme c'est le cas à Léry.



LE COMITÉ DE CITOYENS SOUTIENT QUE :

Un tel projet serait 50 % moins coûteux que l'option d'égout gravitaire.

L'heure juste : Ce calcul est trompeur. Si la Ville peut économiser en réduisant certains de ses coûts d'excavation et en réduisant le nombre de postes de pompage sur son emprise, il en est tout autre pour vous, les propriétaires. En effet, la responsabilité d'installer un système de pompage afin de raccorder votre propriété ainsi que l'entretien de ce dernier revient au propriétaire. De plus, la subvention de 20,3 millions ne serait applicable que pour la portion des travaux qui se trouve à l'extérieur des limites de votre propriété et elle ne pourrait pas être appliquée à l'achat de votre pompe broyeuse ou de la mise à norme de vos installations ni de leur entretien.

L'égout collecteur aurait un plus petit diamètre et nécessiterait une tranchée moins large et moins profonde.

L'heure juste : La profondeur de la conduite d'égout se doit d'être réglementaire, soit SOUS la conduite d'aqueduc. L'égout collecteur ne pourrait être pressurisé sur l'ensemble de sa longueur. Si certaines sections pouvaient être à basse pression, d'autres se devraient d'être gravitaires, pour assurer l'entretien et pour limiter les coûts. Les coûts d'excavation seraient donc sensiblement les mêmes.

La tranchée étant moins large à creuser, la coupe d'arbre serait réduite.

L'heure juste : la largeur de la tranchée demeure la même, malgré une pompe à chaque domicile, les eaux usées doivent être évacuées via un réseau municipal. Toutefois, ce réseau étant sur son emprise, sous la chaussée, la Ville pourra limiter la coupe d'arbre, que le réseau soit pressurisé ou gravitaire.

C'est l'alternative proposée par le Groupe Hémisphères.

L'heure juste : Le mandat du groupe Hémisphères, en 2015, était d'étudier la qualité des installations existantes. Dans leur conclusion, ils ont proposé que toutes les solutions soient étudiées. La proposition des égouts à basse pression faisait partie des solutions à étudier, mais ne représentait pas une recommandation.

CONSTATS DE LA FIRME GBI,

experts mandatés par la Ville pour évaluer toutes les options :

- » Applicable pour des projets d'environ 25 résidences maximum ;
- » Espace pour traitement collectif ou pour la création de sous-réseau indisponible ;
- » La longueur du réseau principal (6 km) et la topographie du territoire réduisent considérablement les possibles avantages d'un tel système ;
- » Risque élevé de bris et de dysfonctionnement des pompes/conduites ;
- » Risque très élevé d'obstruction des conduites lorsque les vitesses d'écoulement sont faibles (durant la nuit) ;
- » Nécessite tout de même une conduite principale avec regard d'égout pour assurer l'entretien ;

» **Dépenses supplémentaires pour le propriétaire :**

- Chaque résidence doit se munir d'une pompe afin de brancher sa résidence ;
- Selon l'état de la fosse septique, le choix de pompe peut varier ;
- Remplacement possible des fosses septiques non conformes ;
- Installation d'une pompe de refoulement pour évacuer le surnageant des fosses septiques conformes ;
- Remplacement des panneaux électriques non conformes ;
- Achat d'une génératrice pour pallier d'éventuelles pannes de courant, auquel cas le système de pompage ne serait plus fonctionnel.

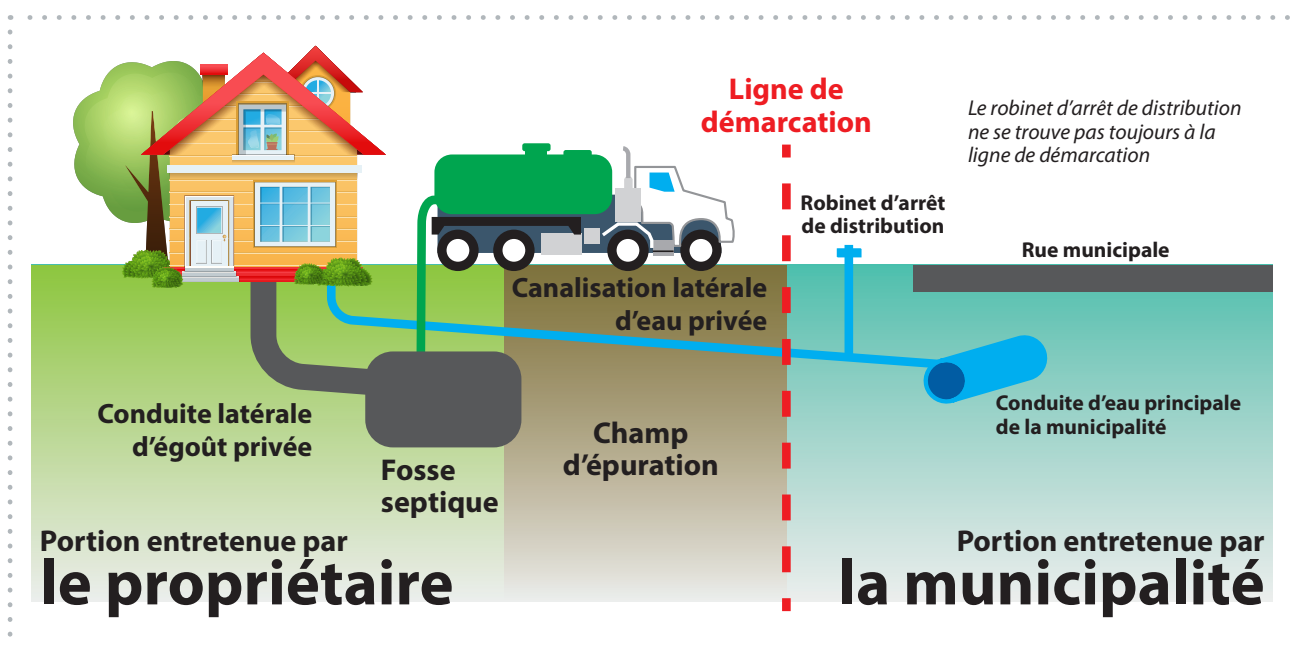
» Ces coûts peuvent atteindre entre 15 000 et 25 000 \$/résidence selon l'état de la fosse et de la pompe choisie et ne tiennent pas compte des coûts d'entretien des installations privées ;

» Seuls les coûts encourus par la Ville sont subventionnables, les coûts encourus par les propriétaires pour leur pompe, génératrice, mise à niveau de leur fosse, et leur entretien ne le sont pas.

PROPOSITION DU COMITÉ DE CITOYENS PHASE 2

AQUEDUC ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTONOMES, FINANCÉES PAR LA VILLE

Dans ce cas-ci, le réseau d'aqueduc est le même que celui de la solution choisie par la Ville de Léry, mais ne comporte aucun réseau d'égouts. Le traitement des eaux usées doit être assuré par chacun des propriétaires, nécessitant la mise aux normes des installations septiques autonomes.



LE COMITÉ DE CITOYENS SOUTIENT QUE :

Un tel projet serait 75 % moins coûteux que l'égout gravitaire et qu'il y aurait la possibilité de financement par la Ville.

L'heure juste : Les conditions d'octroi de la subvention de 20,3 millions indiquent clairement que pour y avoir accès, la Ville doit offrir les deux services (aqueduc et égouts). Pour obtenir une subvention pour le réseau aqueduc seulement, de nouvelles démarches devraient être entreprises sans aucune garantie. De plus, tous les travaux effectués à l'intérieur des limites de propriété ne pourraient être financés par la Ville, qui ne peut pas agir comme une institution financière.

Cette option serait celle proposée par le MAMH.

L'heure juste : Ce n'était pas une recommandation, mais une proposition, datant de 2016 et qui incluait l'aqueduc seulement. La Ville ne pouvait pas envisager cette option puisque plusieurs d'entre vous ne sont pas en mesure de mettre à niveau vos installations septiques.

Les frais de raccordement seraient moindres pour le propriétaire.

L'heure juste : Bien que seuls les coûts reliés à l'excavation pour l'aqueduc seraient nécessaires, il faut tout de même s'assurer que la conduite soit sous le niveau de gel, ce qui reste onéreux et non subventionné.

CONSTATS DE LA FIRME GBI,

experts mandatés par la Ville pour évaluer toutes les options :

» Impacts environnementaux potentiels sur le terrain du citoyen (contamination, déboisement important, odeurs, etc.);

» Dépenses supplémentaires pour le propriétaire :

- Frais de raccordement;
- Frais multiples pour la mise à normes des installations septiques
- (entre 25 000 et 50 000 \$/résidence) :
 - Remplacement ou mise à niveau de l'installation septique;
 - Entretien et vidange périodique des fosses;
 - Achat de système de traitement dispendieux, avec pompage, nécessitant un contrat d'entretien par le fabricant du système, pour les propriétés dont l'installation septique ne peut être mise à niveau;
 - Inspections effectuées par une firme annuellement.

TABLEAU COMPARATIF DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

REGROUPANT CHACUNE DES OPTIONS

<p>La solution : Réseaux conventionnels d'aqueduc et d'égout sanitaire gravitaire</p>	<h3>AVANTAGES</h3> <ul style="list-style-type: none"> » Toutes les résidences auront l'aqueduc et les égouts » Conforme pour la subvention actuelle, dans l'entièreté du projet » Complètement pris en charge par la Ville (réseaux et pompes) » Faible impact environnemental <ul style="list-style-type: none"> • Élimination des fosses septiques déficientes • Aucune surverse (génératrice d'urgence) • Réutilisation du roc excavé pour la reconstruction de la rue • Pas de déboisement majeur 	<h3>INCONVÉNIENTS</h3> <ul style="list-style-type: none"> » Nécessite de creuser une tranchée pour le réseau collecteur » Nécessite environ 30 mini-stations de pompage et cinq postes de pompage
<p>Proposition du Comité de citoyens phase 2 Aqueduc et égout basse pression</p>	<h3>AVANTAGES</h3> <ul style="list-style-type: none"> » Toutes les résidences auront l'aqueduc et les égouts » Conforme pour la subvention actuelle, seulement pour les travaux sur le terrain municipal, aucun montant pour les travaux sur les terrains privés. 	<h3>INCONVÉNIENTS</h3> <ul style="list-style-type: none"> » Nécessite de creuser une tranchée pour le réseau collecteur » Nécessite des postes de pompage primaires » Nécessite des stations de pompage secondaires, sur le terrain du propriétaire et aux frais de celui-ci. La nature et les coûts de ces postes de pompes varient selon la conformité des fosses septiques. (Entre 15 000 \$ et 25 000 \$/résidence) » L'entretien et le maintien de ces installations sont également sous la responsabilité des propriétaires » Remplacement des panneaux électriques non conformes + frais d'électricien » Achat de génératrice pour pallier d'éventuelles pannes de courant, auquel cas le système de pompage ne serait plus fonctionnel » Servitudes entre les propriétaires pour la mise en place des conduites de refoulement » Système résidentiel non subventionnable » Risque élevé de bris, de dysfonctionnement et d'obstruction des pompes/conduites sur le terrain de la municipalité » Impacts environnementaux notables : <ul style="list-style-type: none"> » Déboisement sur les terrains résidentiels » Contamination de l'environnement pour les systèmes en mauvaises conditions ou en surverse

TABLEAU COMPARATIF DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS REGROUPANT CHACUNE DES OPTIONS

Proposition du Comité de citoyens phase 2

Aqueduc et mise
aux normes des
installations sep-
tiques autonomes,
financées
par la ville

AVANTAGES

- » Toutes les résidences auront accès à l'aqueduc

INCONVÉNIENTS

- » **Subvention de 20,3 millions non applicable.** En aucun cas les travaux effectués à l'intérieur des limites de propriété ne seront financés par la Ville
- » Possible pour seulement une minorité des propriétés (possibilité de construction d'un champ d'épuration réduite en raison de la proximité du roc et de la nature peu perméable des sols existants)
- » Probabilité élevée de recourir à un système de traitement tertiaire onéreux avec pompage et obligation de contrat d'entretien par le fabricant du système (possible pour une fraction des résidences, pas d'options pour les autres)
- » Coûts élevés aux frais du propriétaire :
- » Mise à niveau des fosses septiques
- » Entretien et vidange des fosses septiques
- » Achat/entretiens de la pompe
- » Impacts environnementaux importants :
- » Contamination du sol
- » Déboisement sur les terrains résidentiels
- » Mauvaises odeurs



COMMENTAIRES DES VILLES AYANT OPTÉ POUR L'UNE DES DEUX PROPOSITIONS DU COMITÉ DE CITOYENS — PHASE 2

Parmi toutes les villes sondées, celles qui ont fait des choix autres que celui de l'égout gravitaire l'ont fait soit en raison de contraintes géographiques, soit pour desservir des quartiers éloignés ou des maisons isolées. Aucune des villes sondées n'utilise ce système pour une grande partie de son infrastructure. Aucune d'entre elles n'a émis de commentaires positifs sur la technologie et elles sont unanimes : un réseau gravitaire est la meilleure solution pour l'ensemble du territoire.

De plus, le 6 mars dernier, une date a été fixée pour le 18 mars avec le comité des citoyens afin de rencontrer les citoyens concernés et leur fournir les résultats de notre analyse technique. À cette réunion, Mme Lamarre, M. Leroux et M. Proulx étaient présents. C'est d'ailleurs lors de cette rencontre que le comité de citoyens Phase 2 a, lui-même, souligné que la meilleure option demeure le réseau d'égouts gravitaire. « Effectivement, c'est la conclusion à laquelle on est arrivé aussi ! Le réseau gravitaire, c'est merveilleux ! Ça n'a pas d'entretiens, ça a été prouvé, c'est ce qui est installé partout et il n'y a pas de problème. Sauf quand on a des problématiques spécifiques, comme quand on a du roc, quand il y a une nappe phréatique élevée et puis quand il y a une topographie qui ne permet pas d'avoir un gravitaire qui est facilement installable. Mais autrement, on n'a rien contre le gravitaire. On le sait que d'habitude c'est ce qu'il y a de meilleur marché. Dans la phase 1B, on ne se pose pas de question et on passe du gravitaire partout. C'est sûr, c'est meilleur marché, c'est plus sécuritaire, c'est moins de trouble. C'est connu, c'est mondial. Le gravitaire, quand tu es capable, tu le fais ! »

Comité de citoyens — phase 2 — Rencontre du 18 mars, 1 h 28 min, site Web de la Ville de Léry

L'enregistrement de cette rencontre est disponible sur le site web de la Ville de Léry au www.lery.ca, dans la section « Phase II »



EN CONCLUSION



Pour le projet de réseau d'aqueduc et d'égouts de la Phase II, l'objectif de la Ville est d'offrir aux citoyens des services similaires à ceux offerts aux citoyens de la Phase I. Pour y arriver, la Ville s'est assurée de vérifier toutes les options possibles, et ce, depuis le début.

Ainsi, la proposition d'un réseau d'aqueduc et la mise aux normes des installations septiques autonomes a été rejetée parce qu'elle est non conforme aux objectifs du conseil et inéquitable. En effet, non seulement les citoyens de la Phase II seraient-ils lésés par rapport aux citoyens de la Phase I, mais aussi une importante proportion d'entre eux ne pourraient mettre aux normes leur système de fosse septique et de champs d'épuration classique. Certains résidents de la Phase II, faute d'espace suffisant, seraient forcés d'opter pour des solutions coûteuses ou des fosses scellées devant être vidangées plusieurs fois par année. Contrairement à ce que certains ont avancé, ces travaux ne sont pas subventionnables ni finançables par la Ville qui ne peut pas agir comme une banque.

En ce qui concerne la proposition d'un réseau d'aqueduc et d'égouts à basse pression, même si celle-ci répond aux objectifs du conseil d'offrir les deux services, elle non plus n'a pu être retenue. En effet, non seulement ne permet-elle pas les économies annoncées par le comité citoyens phase 2, mais elle occasionne des frais et des responsabilités supplémentaires aux citoyens de la phase II. De plus, les quelques économies qu'aurait pu faire la Ville ne se traduiraient pas en baisse de taxes parce que nous devrions alors les réserver pour payer les coûts d'entretien et de gestion qu'un tel système exige.

EN CONCLUSION, le choix qui s'impose, parce qu'il répond aux objectifs d'un système offrant les deux services de façon fiable et équitable, est celui de réseaux d'aqueduc et d'égouts gravitaires conventionnels.

Nous sommes conscients que cette option représente des investissements importants, mais c'est aussi la solution qui nous permet de pleinement bénéficier de la subvention de 20,3 millions de dollars de la part du gouvernement. Ce montant représente la moitié du coût total du projet et démontre clairement l'appui de ce dernier face au projet.

Nous sommes aussi conscients que de tels travaux ne peuvent se faire sans impacts sur les infrastructures et l'environnement. Il en va de même, peu importe la solution choisie. Cependant, dans le cas de réseaux d'aqueduc et d'égouts gravitaires conventionnels, il nous est possible de limiter nos interventions de façon à réduire les impacts. Les travaux ayant majoritairement lieu sur la voie publique, la coupe d'arbre peut être réduite au minimum et les matériaux excavés, une fois concassés et préparés, peuvent servir à la reconstruction des routes. De plus, pour réduire au maximum les coûts de branchements des propriétés, vous pourrez choisir où vous désirez placer votre entrée de service.

Nous sommes donc heureux de vous annoncer que nous allons continuer d'avancer et passer à l'étape suivante, soit procéder à la planification la plus détaillée et planifier les appels d'offres. Dans la mesure où tout reste conforme à nos prévisions budgétaires, nous pourrions alors passer à la mise en chantier.

Merci de votre collaboration

